



## BON À SAVOIR :

ORDRE PERMANENT ET DOMICILIATION sont des procédures de paiement automatisées via votre compte bancaire. Attention de ne pas les confondre ! C'est bien vous qui fixez le montant d'un ordre permanent et qui y mettez fin quand vous voulez en le signalant à votre banque. Par contre, si c'est vous qui donnez votre autorisation pour faire débiter votre compte, c'est le fournisseur qui a la domiciliation en mains : le montant peut varier en fonction des adaptations et modifications de tarif qu'il décide. Enfin, c'est lui que vous devrez contacter pour mettre fin à une domiciliation. Donc, restez attentif !



Mes n° de tél. utiles :

## 2.13 AUTRES DÉPENSES PERSONNELLES, EXTRAS, ...



Type de dépense	Facture mensuelle	Facture annuelle
TOTAL = €	Total/mois = Tm	Total/année = Ta



Opération de mensualisation : Je divise le Ta par 12 >  $Ta/12 =$

Si je n'ai pas de Facture annuelle, alors : Tm =

Si j'ai une Facture annuelle, alors :  $Tm + Ta/12 =$

Si je veux anticiper petit à petit : Provision à mettre de côté chaque mois = TOTAL 2.11 =



### JE CALCULE MON DISPONIBLE :

- 1) Je reprends le total de mes rentrées = Total R
- 2) Je calcule le total de mes dépenses mensuelles (= j'additionne tous les totaux à prévoir par mois - tous les Tm) = Total D
- 3) Je calcule la différence entre le total de mes rentrées d'argent et le total de mes dépenses mensuelles = mon Disponible

$$\text{Total R} - \text{Total D} = \text{mon disponible} \left\{ \begin{array}{l} - \text{TOTAL R} \\ - \text{TOTAL D} \\ \dots \dots \dots \end{array} \right. \rightarrow \text{Disponible mensuel}$$



\* Si je connais déjà les montants, je vais directement à la case Total avec le lièvre, sinon, j'avance avec la tortue, étape par étape